



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

auto-entrepreneurs

Question écrite n° 5792

Texte de la question

M. Frédéric Reiss interroge M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur une dérive liée à la réglementation relative au statut d'auto-entrepreneur. Il apparaît qu'à travers l'information de filières d'aide aux clandestins un nombre croissant de ressortissants des pays européens, pour lesquels l'accès au marché du travail français reste limité, procèdent à une inscription au statut d'auto-entrepreneur. L'attestation préfectorale d'enregistrement sous ce statut, même avec un chiffre d'affaires « symbolique » de 100 €, permet l'affiliation à un régime de sécurité sociale, celui du régime social des indépendants, ce qui ouvre ensuite des droits au RSA et à la CMU. Cette dérive représente un coût dont la croissance est exponentielle, à la fois sur le plan de financement pour les régimes sociaux et pour le temps consacré à l'enregistrement et au suivi de dossiers d'auto-entrepreneurs qui n'en sont pas réellement. Face à cette réalité, il souhaite connaître sa position sur les possibles mesures en vue de mettre fin à cette dérive.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Reiss](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5792

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5360

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)